

Loi

Générale

modern

# Loi n° n° 46/AN/94/3e L portant organisation des différents services du Ministère de l'Éducation.

n° 46/AN/94/3e L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
23 mars 1994

Numéro JO  
n° 6 du 31/03/1994

Date du numéro  
31 mars 1994

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

## VISAS

**Vu** la Constitution du 15 septembre 1992

**Vu** le décret n°93 0010/PREdu 4 février 1993 portant remaniement du Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions.

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier Le bureau du matériel est rattaché au bureau du personnel. Art. 2. Le bureau du personnel et du matériel est érigé en service et prend la dénomination : service du Personnel et du Matériel. Le reste sans changement. Art. 3. La présente loi sera publiée au Journal officiel dès sa promulgation.

par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.